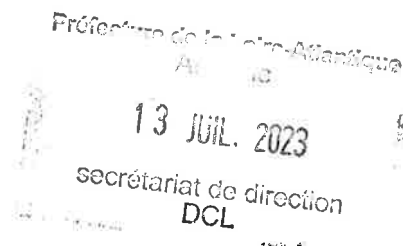


POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 07 Juillet 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 30 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 31



L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, M. Jean Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS, Laëtitia PELTIER, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Alain PINABEL, Laurent ROBIN pour la **Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH (pouvoir à Séverine MARCHAND), **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Raymond CHARBONNIER), Annie BRIEND, Noëlle MELLERIN, M. Roch CHERAUD, Yannick MOREZ **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M. Jean-Marie BRUNETEAU **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Serge HEGRON, Christophe LEGLAND (pouvoir à Yannick FETIVEAU) **pour Grand Lieu Communauté**.

~~~~~

### **OBJET : PROLONGATION DU PIG « BIEN HABITER EN PAYS DE RETZ » - AVENANTS**

Répondant aux objectifs des PCAET et des politiques habitat des EPCI du Pays de Retz, le Programme d'Intérêt Général Précarité énergétique – maintien à domicile porté par le PETR s'est déployé sur les 38 communes du territoire entre 2018 et 2022.

Ce programme permet de répondre aux besoins urgents des propriétaires à ressources modestes et très modestes à travers la réhabilitation thermique des logements anciens et aux besoins des personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou handicapées à travers l'adaptation de leurs logements.

Entre mars 2018 et février 2022, le programme a occasionné 2327 contacts, 995 visites de logement avec diagnostic et 761 accompagnements individualisés de propriétaires dans leur projet de travaux, représentant 11,6 M€ HT de travaux et 7,2 M€ de subventions demandées. Toute thématique confondue, le taux global de réussite sur 4 ans s'élève au taux satisfaisant de 89%.

Les 4 EPCI du Pays de Retz souhaitent poursuivre cette action locale de réhabilitation du parc privé en 2022 et 2023 avec de nouveaux objectifs (cf. tableaux d'objectifs et budget associé ci-dessous).

Le projet de territoire du PETR (2021-2026) validé en juin 2021, prévoit la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé OPAH/PIG.

La commission mixte composée des commissions « habitat-urbanisme » et « transition écologique » du PETR, réunie les 16 décembre 2021 et 22 mars 2022, ont proposé la reconduction d'un Programme

d'Intérêt Général (PIG) en conventionnant avec le département de Loire-Atlantique, nouveau délégataire des aides à la pierre (en lien avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Pour ce faire, le PETR a lancé un marché à procédure formalisée et signé une convention avec le département de Loire-Atlantique.

Les élus du comité syndical ont validé en 2022 les autorisations d'engagement liées à ce programme.

Ce marché de 18 mois devait permettre aux EPCI de poursuivre en parallèle leur réflexion quant aux opportunités de mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun et/ou avec un volet renouvellement urbain, en lien avec le département de Loire-Atlantique.

En outre, ce marché s'inscrivait dans la période de lancement des Plateforme(s) Territoriale(s) de la Rénovation Énergétique pour plusieurs EPCI.

Ces dispositifs PIG et PTRE, portant tous deux sur la réhabilitation thermique des logements anciens, devront faire l'objet d'une attention commune, dans une logique de cohérence du service et de lisibilité pour les habitants du Pays de Retz.

Au regard des modifications liées aux politiques nationales de la rénovation énergétique « France RENOV » envisagées d'une part, des positionnements à venir des EPCI en 2023 2024 quant au lancement d'éventuelles OPAH ou OPAH RU, il est proposé de prolonger le PIG en cours.

### **Pour rappel, les objectifs validés par les EPCI**

Les objectifs du PIG 2022 – 2023 ont été proposés sur la base du bilan du PIG précédent et ont été validés comme suit :

217 Dossiers « Précarité énergétique » (Propriétaires Occupants modestes et très modestes).

Au 1<sup>er</sup> mai 2023, 51 dossiers énergie étaient déposés.

144 Dossiers « Maintien à domicile » (Propriétaires Occupants modestes et très modestes).

Au 1<sup>er</sup> mai 2023, 105 dossiers MAD étaient déposés.

9 Dossiers « Logements locatifs privés conventionnés énergie » (Propriétaires bailleurs).

Au 1<sup>er</sup> mai 2023, aucun dossier déposé.

Les EPCI se sont positionnés favorablement à la prolongation du PIG, chacun d'eux devra établir ses objectifs au vu du bilan de l'année passée et dans la limite de ce que permet le marché signé.

En effet, au vu de la sous réalisation des objectifs globaux en 2022 que confirme le début d'année 2023, un avenant au marché avec CITEMETRIE dans la limite d'un dépassement de 10% du marché total (258 000 € HT) permettrait de prolonger par avenant au marché signé en juillet 2022, le PIG sur la base d'objectifs réalistes.

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de prolonger le Programme d'Intérêt Général sur la base des objectifs décidés dans chacun des EPCI (Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Communauté de Communes Sud Estuaire, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Grand Lieu Communauté),
- **VALIDE** le principe de faire appel aux EPCI pour financer le suivi-animation
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention signée avec le département de Loire-Atlantique, délégataire des aides à la pierre pour une prolongation du PIG en jusqu'au 31 décembre 2024,

- **AUTORISE** le Président à signer avec chaque EPCI un avenant à la convention de partenariat établissant les modalités de participation financière annuelle des EPCI au PIG, les modalités de suivi administratif des dossiers, les modalités de communication autour du dispositif
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant au marché avec CITEMETRIE ou de relancer un nouvel appel d'offres pour le suivi-animation du PIG « 2024 »,

Publication effectuée le

Le Président,  
Bernard MORILLEAU



**PETR** du Pays de Retz  
**44270 MACHECOUL**

